

 Val-d'Oise

26 avril 2018 - Gérard Ramirez del Villar

Du côté du Vexin français : un covoiturage local qui peut tenir la route (95)

ENVIRONNEMENT | ENERGIE

Un groupement de collectivités, parmi lesquelles le département du Val-d'Oise, teste sur le territoire du parc naturel du Vexin français le covoiturage en milieu rural et périurbain. Avec des premiers résultats encourageants pour cette opération innovante, même si les chiffres restent encore en deçà des attentes.



Le covoiturage n'est pas réservé aux seuls trajets longue distance. En zone rurale, il peut aussi être un bon moyen de pallier l'insuffisance, voire l'absence, de moyens de transports collectifs pour les déplacements du quotidien : se rendre à son lieu de travail, au supermarché voisin, à l'hôpital pour un suivi régulier, chez un proche... Cette mobilité sur le mode partagé et solidaire se consolide progressivement grâce à des innovations.

Mise en relation en temps réel

Les trajets de proximité sont au cœur de l'expérimentation portée par un groupement de trois collectivités franciliennes : le conseil départemental du Val-d'Oise, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, le parc naturel régional du Vexin, avec en appui le laboratoire Ville Mobilité Transport. L'expérimentation démarrée en 2015 pour trois ans, s'appuie sur le service Covoit'ici développé par une start-up francilienne, Ecov. Son originalité : la mise en relation en temps réel des passagers et conducteurs grâce à l'installation sur les axes de circulation de mobiliers urbains légers matérialisant les stations de covoiturage : bornes, billetterie et panneaux lumineux, stationnements sécurisés. Le tout couplé à une application mobile.

Demande du passager signalée par panneaux lumineux

Après repérage des voies de circulation présentant les meilleurs potentiels de covoiturage (passages de véhicules, destinations...), vingt "stations" ont été installées. Durant cette phase test, cinq sont implantées dans le Val-d'Oise et quinze dans les Yvelines, à des endroits stratégiques. Chacune comporte une borne de dialogue avec le serveur de Covoit'ici, une billetterie et un ou plusieurs panneaux lumineux connectés via des liaisons mobiles (4G, 3G ou 2G Edge). Le voyageur-passager - qui s'est préalablement inscrit gratuitement au service, soit directement à la borne ou via le site internet - indique sur la borne sa destination pour connaître le tarif et le temps d'attente. La demande de covoiturage déclenche instantanément le message d'information à destination des automobilistes sur les panneaux lumineux.

Temps d'attente prédictif

Le temps d'attente est calculé selon un modèle établi à partir de l'analyse du trafic et d'une estimation du taux de participation des conducteurs à l'opération, la difficulté étant de savoir quelles directions sont desservies par les véhicules. Ce modèle de base est affiné par un travail d'analyse de données (historique des trajets, incidence de la météo...) et un algorithme conçu par les "data scientist" (analystes des données) de la start-up.

Service ouvert à tous les automobilistes

De leur côté, les automobilistes circulant sur cet axe sont avertis de la destination du passager grâce aux panneaux lumineux associés à la borne. N'importe quel automobiliste, qu'il soit inscrit ou non au préalable, peut s'arrêter. Pour assurer sa sécurité, outre une possible géolocalisation, le passager peut envoyer par SMS à la plateforme une photo de la plaque d'immatriculation du véhicule dans lequel il monte.

Ticket de paiement édité sur place et remis au conducteur

La tarification s'établit selon le barème suivant : le passager paie 12 centimes par km dont 9 reviennent au conducteur et 3 à l'exploitation. Le paiement s'effectue en deux temps. Le passager règle le trajet sur place via la borne de la station qui édite un ticket. Cette contremarque remise au conducteur permet à ce dernier d'effectuer son paiement en ligne, notamment via son smartphone. Le passager comme le conducteur peuvent simplifier ces transactions en passant par l'application mobile qui offre divers services : paiement du conducteur, mais aussi anticipation d'un trajet par annonce d'une intention de covoiturage (pas de réservation possible cependant), géolocalisation.

Temps d'attente moyen inférieur à 10 minutes

Cette expérimentation, qui représente un budget d'un million d'euros et soutenue par la région s'achèvera en novembre 2018. A quelques mois de ce terme, le bilan de l'opération est contrasté. Techniquement, le service fonctionne bien, car plusieurs milliers de covoiturages, par exemple, ont pu se réaliser de manière instantanée, avec un temps d'attente moyen inférieur à 10 minutes. Reste que le chiffre des 3.000 inscrits est encore en deçà des objectifs chiffrés. Les partenaires savent qu'il faut du temps pour installer une nouvelle manière d'envisager ses déplacements, et des axes d'amélioration ont déjà été bien identifiés.

Parmi les améliorations : sécuriser le trajet du retour

Le groupement a identifié plusieurs leviers d'amélioration : mieux associer des collectivités au déploiement des nouvelles stations, développer la communication. Autre point essentiel : sécuriser le trajet de retour en organisant par exemple avec les opérateurs de transports collectifs des points de rendez-vous au départ des gares.

Confiants dans la pérennité du projet

"L'échelon départemental a été important dans portage et le montage de ce projet, complexe à mettre en œuvre par des territoires ruraux du Vexin", souligne le chargé de mission pour le conseil départemental du Val-d'Oise, Alexis Garnier. Les partenaires restent confiants sur la pérennité du système. Pour le président du parc naturel régional du Vexin français Marc Giroud, le dispositif "répond aux besoins de mobilité d'une partie de la population et est peu coûteux pour l'utilisateur". Confiant, il compte sur des améliorations dans le cadre d'un contrat de ruralité (voir encadré).


Poursuivre l'amélioration de la mobilité des Vexinois

Le parc naturel régional du Vexin français a prévu de compléter le dispositif actuel par le déploiement de stations plus légères, moins coûteuses, où l'activation des panneaux se fera via smartphone, résume le président confiant. Une opération financée dans le cadre d'un contrat de ruralité.

Le Val-d'Oise, lui, a récemment lancé "Coup d pouce" son service gratuit de covoiturage spontané pour les très courtes distances (moins de 5 km), destiné à faciliter l'accès aux commerces ainsi que le rabattement sur les lignes structurantes de transports : le passager appuie sur le bouton de la borne, l'automobiliste voit le signal, s'arrête pour prendre l'usager et le dépose à la borne d'arrivée à proximité de la ligne de bus. Un système simple pour désenclaver certains territoires souffrant d'une desserte local en bus très faible et compatible avec Covoit'ici, explique le chargé de mission. A suivre.

Contact(s)

Parc naturel régional du Vexin français

 Maison du Parc
95450 Théméricourt

 <http://www.pnr-vexin-francais.fr/> 


Nombre de communes : 99

Marc Giroud

Président

 giroudmarc@orange.fr

Conseil départemental du Val d'Oise

 2 avenue du parc, CS 20201
95032 Cergy Pontoise Cedex

 <http://www.valdoise.fr> 

Nombre d'habitants : 1215390

Alexis Garnier

Chargé de mission Projets Multimodaux - Innovation, Référent PDUIF

 alexis.garnier@valdoise.fr